

NORALLIANCE
Société Anonyme au capital de 8.205.300 euros
Siège social : 16, rue Georges Charpak
PAT La Vatine
76130 MONT SAINT AIGNAN
RCS ROUEN B 400 214 466

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2009

L'An Deux Mil Neuf,

Le Treize Novembre à 14 heures,

Au siège social à (76130) MONT SAINT AIGNAN – PAT La Vatine – 16 rue Georges Charpak,

Les Administrateurs de la Société «**NORALLIANCE**» se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président.

Le registre de présence est signé par les administrateurs participant à la séance.

Le Président constate que le Conseil peut valablement délibérer, conformément à la Loi et à nos statuts.

Le Cabinet MAZARS, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur Antoine COCAGNE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

.../...

AUTORISATION DE CESSIONS D'ACTIONS - AGREMENT DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES

Le président fait part au conseil des projets de cessions suivants :

- Cession par Monsieur François DELACROIX d'une action de la société au profit de Monsieur Louis CHOAIN ;
- Cession par la Coopérative CAP SEINE d'une action de la société au profit de Monsieur Hervé FLEURY ;
- Cession par la Coopérative CAP SEINE d'une action de la société au profit de Monsieur Jean-Charles DESCHAMPS.

Puis il offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, et personne ne demandant plus parole, le conseil autorise :

- Monsieur François DELACROIX à céder UNE (1) action qu'il possède dans la société au profit de Monsieur Louis CHOAIN demeurant à GRAND CAMP (27270) Ferme de la Mare Bonne ;
- La Coopérative CAP SEINE à céder UNE (1) action qu'elle possède dans la société au profit de Monsieur Hervé FLEURY demeurant LE TRONQUAY (27480) 2 Ferme des Brulins ;

- La Coopérative CAP SEINE à céder UNE (1) action qu'elle possède dans la société au profit de Monsieur Jean-Charles DESCHAMPS demeurant à BARC (27170) 1 rue Morraine – Hameau Vétigny.

et agréé ces derniers en qualité de nouveaux actionnaires.

En conséquence de la délibération qui précède, et suite à la demande qui lui en a été faite par Monsieur François DELACROIX, le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur François DELACROIX de son mandat d'administrateur à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

.../...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 15.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président et un administrateur, après lecture.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Copie
certifiée conforme**